**GUIDE RELATIF à l’elaboration du PROJET DE RENFORCEMENT POUR LE FRANÇAIS ET LE MULTILINGUISME 2023-2024, A DESTINATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES**

Ce document détaille les modalités de l’appel à manifestation d’intérêt et vous accompagne dans l’élaboration de votre dossier.

*Dans le cadre de son programme pour le français et le multilinguisme dans les Organisations internationales, l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) accompagne et soutient les Organisations internationales et régionales dont le français est langue officielle et/ou langue de travail et souhaitant renforcer leurs capacités en français.*

*Les Organisations désireuses d’obtenir un accompagnement de l’OIF devront respecter les modalités suivantes :*

*- Désigner un interlocuteur unique pour l’OIF, qui coordonnera le projet. Ce coordonnateur, idéalement en poste au sein du Service des Ressources Humaines, devra recenser les besoins d’accompagnement des différents services de son Organisation et de ses agents, afin de les faire parvenir à l’OIF.*

*- Fournir des informations chiffrées relatives à l’utilisation des langues de travail et, notamment du français, à l’équipe OIF.*

*- Contribuer financièrement au projet, seules ou avec la contribution d’autres partenaires, à hauteur de 50% minimum.*

*- Fournir à l’OIF aux dates indiquées les bilans techniques et financiers à mi-parcours et finaux, justifiants des activités mises en place et des dépenses effectuées.*

*- Assurer la visibilité de l’OIF lors des actions de formation.*

*- Accorder une place à la langue française dans leurs locaux (signalétique), sur leur site internet, dans leur communication interne (courriels, réunions, etc.) et lors de réunions internationales (encourager leurs représentants à s’exprimer en français, veiller à la disponibilité des documents de travail traduits en français et d’interprètes francophones, etc.)*

***Pour que votre dossier soit complet, nous vous invitons à nous envoyer, au plus tard le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1, l’ensemble des documents constituant votre dossier de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024 : projet de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024 (cf. document word en annexe 1), plan de financement 2023 (cf. document excel en annexe 2******), lettre d’accompagnement adressée à S.E.Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie et coordonnées bancaires et administratives de votre Organisation.***

**I – Elaborer votre dossier de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024**

1. Etapes préliminaires

La rédaction du Plan de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024 doit se baser sur une analyse précise, si possible chiffrée, de la situation du multilinguisme et de la langue française au sein de l’Organisation (nombre d’agents francophones et niveaux correspondants, nombre de documents traduits vers le français, % de réunions où l’interprétation en français est disponible, etc.).

La définition des activités à mettre en œuvre doit, quant à elle, se baser sur une analyse précise des besoins de votre Organisation. Nous distinguons trois catégories de besoins :

* les besoins politiques (au niveau de votre Organisation : agenda, priorités politiques, etc.),
* les besoins stratégiques (au niveau des Directions ou Départements de votre Organisation : priorités thématiques, internes, compétences en français devant être acquises par les équipes de ces Directions, etc.) et, enfin,
* les besoins individuels ou besoins des bénéficiaires (quelles tâches l’agent doit-il effectuer en français, quelle est son utilisation de la langue, quelles sont ses motivations – professionnelles et/ou personnelles -, etc.).

La définition de ces besoins et leur transmission à notre équipe représente la première étape, indispensable, de votre démarche.

Afin de vous accompagner dans cette étape, nous mettons à votre disposition 3 fiches d’analyse de besoins en annexe.

Après avoir effectué cette étape préliminaire et avoir recensé les besoins auprès de votre Organisation et de ses agents, l’équipe programme OIF sera à-même de définir avec vous des objectifs à atteindre et de vous orienter vers les actions les plus adaptées pour y répondre.

1. Modalités de candidature

Afin de bénéficier de l’accompagnement de l’OIF, nous vous demandons de nous faire parvenir votre dossier de candidature avant le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1.

Les dossiers sont à envoyer [renforcementdufrancais@francophonie.org](mailto:sandrine.lejean@francophonie.org)

Les projets seront examinés pour validation par l’OIF sur la base des documents indiqués dans l’appel à manifestation d’intérêt :

1. Lettre d’accompagnement adressée à S.E.Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie et partageant la vision politique sur le multilinguisme au sein de votre Organisation ;
2. Le projet de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024 (cf. document word en annexe 1) ;
3. Le plan de financement 2023 (cf. document excel en annexe 2) qui détaille le financement annuel des activités envisagées. **Pour des raisons de calendrier budgétaire interne à l’OIF, ce document doit uniquement concerner le budget des activités prévues sur 2023** ;
4. Les coordonnées bancaires et administratives de votre Organisation.

Seuls seront étudiés :

- les dossiers complets ;

- les demandes répondant aux objectifs du programme (renforcement du multilinguisme et de la pratique du français dans les Organisations internationales), tels que précisés dans l’appel à manifestations d’intérêt ;

- les projets respectant le co-financement OIF fixé à hauteur maximale de 50%.

Après étude du projet, un courriel précisant les actions validées et/ou les modifications à apporter, ainsi que les montants engagés sera envoyé par l’équipe-programme au coordonnateur.

**AUCUNE ACTION NE SAURAIT COMMENCER SANS VALIDATION DE L’EQUIPE-PROGRAMME.**

Nous attirons votre attention sur le fait que l’OIF subventionne uniquement l’Organisation internationale en charge de la coordination du Plan de renforcement pour le français et le multilinguisme. Il revient à cette Organisation de contracter les différents prestataires de formation tels que : Instituts français, Alliances françaises (pour les formations linguistiques), ENA, IEAP, Collège d’Europe, formateurs indépendants etc. (pour les formations techniques/professionnelles), centres de formation des séjours en immersion (Millefeuille et CERAN SPA), et ce dans le respect de sa législation.

1. Responsabilités du coordonnateur

L’OIF invite le coordonnateur :

- à effectuer l’analyse des besoins de son Organisation, au niveau des différentes Directions et des différents services concernés.

- à veiller à la pertinence de la sélection des participants aux formations, au regard de l’objectif général du programme pour le français et le multilinguisme dans les Organisations internationales, qui vise à promouvoir le multilinguisme et à renforcer la maîtrise et l’usage de la langue française sur la scène internationale.

Sont éligibles les candidats ayant vocation à participer à des négociations ou à des réunions internationales et/ou membres de groupes de travail, ainsi que les jeunes fonctionnaires et diplomates prometteurs. Afin de respecter l’objectif du programme qui vise à l’utilisation accrue du français lors de réunions internationales, les profils grands débutants et A1 non acquis ne sont pas éligibles au programme. Pour ces derniers, nous attirons votre attention sur les outils d’auto-formation disponibles gratuitement sur TV5 Monde : <https://apprendre.tv5monde.com/fr/exercices/a1-debutant> et au sein de la collection « Objectif diplomatie » sous forme de cours intensifs en français.

L’équipe OIF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la sélection des bénéficiaires si besoin.

- à veiller à associer les parcours de formation linguistique, technique et professionnelle ainsi que les formations mixtes. Ainsi, les séminaires techniques ou professionnels devront autant que possible comprendre un accompagnement linguistique permettant une active participation.

- à veiller à la bonne contractualisation des prestataires et experts amenés à intervenir dans le projet.

Le(s) prestataire(s) de ces formations doi(ven)t être celui/ceux annoncé(s) dans le projet soumis et validé par l’OIF. Tout changement de prestataire devra préalablement être validé par l’OIF et répondre aux exigences de qualité attendues.

Si nécessaire, l’équipe OIF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l’identification de prestataires de formation en fonction de vos besoins

**II – Actions 2023-2024**

Afin de répondre à vos besoins et d’atteindre les objectifs que vous vous serez fixés dans votre Projet de renforcement du français et du multilinguisme, l’OIF vous propose ci-dessous une liste non exhaustive des activités pouvant être mises en œuvre.

Cette liste vous est donnée à titre indicatif, l’objectif de ce programme étant de définir avec vous des activités sur mesure répondant aux besoins et aux objectifs de votre Organisation

Exemples d’activités soutenues en 2021 – 2022 auprès des Organisations partenaires du programme :

* Développement de deux formations sur mesure en communication professionnelle et français juridique, sous forme de simulation de l’environnement professionnel ;
* Simulation de conférence internationale sur le thème du réchauffement climatique ;
* Appui au développement de supports de formation visant à lutter contre les préjugés d’ordre linguistique ;
* Appui à la mise en œuvre d’un cadre de référence sur les langues dans une Organisation partenaire ;
* Formations en français de la diplomatie et des relations internationales en formats collectif et individuel.

1. Formations linguistiques

Le coordonnateur du Projet de renforcement du français et du multilinguisme est responsable de la sélection des bénéficiaires de formations linguistiques, en conformité avec les prérequis fixés dans le cadre de l’appel à manifestation d’intérêt (cf. I. C. Responsabilités du coordonnateur). La liste des bénéficiaires comprenant les fonctions de chacun sera envoyée à l’OIF pour validation, dès sa finalisation.

D’une session de formation à l’autre, tout participant dont l’assiduité est inférieure à 50% (soit la moitié des modules de formation prévus) et non compensée par la réussite à l’évaluation, se verra exclu du programme pour la session suivante.

1. *Formations linguistiques collectives et individuelles*

Les formations linguistiques devront viser l’acquisition de compétences spécifiques en français de la diplomatie et des relations internationales (FRI), voire en français juridique. Toute formation générale au français langue étrangère, ainsi que les certifications DELF/DALF ne bénéficiera d’aucune prise en charge de la part de l’OIF. Le format des formations proposées devra répondre aux besoins formulés par les Organisations. Ces formations doivent donner lieu à une évaluation systématique des compétences acquises.

Les formations collectives seront organisées par groupes d’une douzaine de personnes, par un prestataire sélectionné et contracté par l’Organisation partenaire.

Les formations individuelles devront être proposées par modules de 20h maximum, renouvelables. Un bilan transmis à l’équipe OIF à l’issu de chaque module devra permettre de décider de la reconduction ou non de la formation. Le nombre de modules souhaité devra être anticipé et entièrement budgétisé dans le plan de financement 2023 soumis à l’OIF.

Le programme des formations devra être transmis à l’OIF pour validation préalable, ainsi qu’au moment des bilans à mi-parcours et finaux, tout comme les feuilles d’émargement ou taux de présence des participants aux formations.

Une formation linguistique au français de la diplomatie et des relations internationales s’articule autour de situations de communication informelles contextualisées pour un diplomate en poste dans un pays francophone (chez un agent immobilier, dans une banque, chez le médecin...), para professionnelles (visite officielle, réception, entretiens de couloirs ...) et professionnelles (débat, réunion de travail, conférence de presse ...), ainsi que de tâches à accomplir (louer un appartement, ouvrir un compte, présider une séance, rédiger des lettres/discours, comprendre, analyser et/ou synthétiser des documents...) qui découlent de ces situations.

Il est également possible d’envisager des formations linguistiques basées sur la méthode de l’intercompréhension. L’intercompréhension est une méthode d’apprentissage des langues qui se base sur les ponts et les similitudes existants entre les langues maîtrisées par un individu et une langue tierce. L’intercompréhension est plus évidente entre langues apparentées (ex : entre langues romanes) mais existe également entre des langues aux racines différentes, comme l’anglais et le français par exemple.

L’intercompréhension peut représenter une entrée en matière intéressante à l’apprentissage du français, basée sur les compétences en langue déjà maîtrisées par un individu. Elle est synonyme de gain de temps, d’une plus grande autonomie et elle rend le français plus accessible aux apprenants.

N’hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez étudier la possibilité de mettre en œuvre ce type de module de formation.

1. *Evaluation des compétences linguistiques acquises :*

Les projets proposeront une validation systématique des compétences acquises via le Diplôme de Français Professionnel en Relations Internationales (DFP RI).

Seules ces certifications bénéficieront d’une prise en charge par l’OIF.

Vous pouvez trouver les centres habilités ainsi que les démarches à suivre pour devenir centre habilité au lien suivant : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/relations-internationales/>

Le prestataire assurant les formations linguistiques devra être habilité à proposer cette certification. Si tel n’est pas le cas, il est de sa responsabilité de procéder aux démarches auprès de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Paris-Ile-de-France et le coordonnateur est invité à l’y encourager.

Compte tenu de l’importance du Diplôme français professionnel des relations internationales (DFP RI) dans le cadre du programme pour le français et le multilinguisme dans les Organisations internationales, indicateur probant pour l’évaluation des compétences en langue française des fonctionnaires internationaux et véritable critère d’évaluation de l’impact du programme, nous vous invitons à la réflexion pour une éventuelle reconnaissance de ces certifications auprès de votre Organisation.

1. *Séjours en immersion linguistique*

En complément des formations linguistiques extensives, il est envisageable d’organiser des séjours en immersion individuels pour un petit nombre de hauts-responsables, identifiés par le coordonnateur (par exemple : Secrétaire général, Commissaire, Directeur, etc.). Les profils des candidats devront avoir été validés par l’équipe-programme OIF en début d’année.

Les candidats aux séjours en immersion devront :

- Justifier de l’emploi du français dans l’exercice de leurs fonctions ;

- Avoir suivi, en 2022, ou être inscrits, en 2023, à une formation au français.

Ils seront limités en 2023 à cinq candidats par Organisation.

L’OIF prendra en charge les frais de formation et de séjour, tandis que l’Organisation du bénéficiaire prendra en charge ses frais de déplacement et indemnités journalières.

Toute annulation ou report survenant dans les 15 jours précédents le premier jour de la formation entraînera la perte d’un séjour en immersion pour le candidat concerné et la non-subvention du séjour par l’OIF.

Ces séjours seront organisés en France au Centre Millefeuille-Provence ou en Belgique, au Centre Ceran Spa. Les sites internet et contacts de ces deux centres sont indiqués dans la rubrique III – Contacts.

Les centres seront contractés directement par l’Organisation partenaire.

1. Formations techniques et professionnelles

Les formations techniques et professionnelles visent à acquérir des compétences techniques spécifiques en français et, dans le même temps, à développer les compétences professionnelles des bénéficiaires. Ces derniers développent alors une expertise technique en français sur un sujet précis.

Les formations techniques et professionnelles s’adressent à un public ayant acquis le niveau B1 au minimum.

Exemples de formations techniques et professionnelles :

* Simulation de conférence internationale pouvant porter sur des thématiques diverses telles que le réchauffement climatique, les migrations, etc. ;
* Simulation de procès ;
* Présider un groupe de travail ;
* Faire du lobbying ;
* L’Union européenne et ses partenaires économiques : négocier avec l’Union européenne
* Simulation de négociations internationales ;
* Simulation d’une conférence de presse ;
* L’innovation dans l’administration publique : design des politiques publiques et nudges ;
* La diplomatie culturelle ;
* Migrations et droits des migrants ;
* Union européenne et Politique européenne de voisinage Sud ;
* Le défi de la francophonie et la diversité culturelle.

Il est recommandé d’organiser un accompagnement linguistique spécifique en marge de ces formations, via le prestataire des formations linguistiques retenu par votre Projet ou via un.e expert.e extérieur.e.

Le choix des thématiques devra s’inscrire dans le cadre des engagements internationaux de la Francophonie et contribuer à véhiculer ses valeurs.

**Conditions de subvention OIF**

Pour des raisons de rationalisation des coûts :

- ces formations devront réunir un minimum de 15 participants réels par formation. Le cas échéant, une ouverture de la formation aux représentations des pays auprès de l’Organisation pourra être envisagée ;

- une attention particulière sera portée à l’équilibre entre femmes et hommes parmi les participants à ces formations ;

- l’organisation de la formation devra être confirmée dans un délai minimum d’un mois avant la date de départ prévue ;

- chaque formation doit donner lieu à la délivrance d’une attestation précisant les objectifs, dates, durée et contenus des formations ainsi que les compétences acquises pour chaque participant assidu. Ces attestations doivent pouvoir être ajoutées aux dossiers administratifs des bénéficiaires et participer de leur parcours professionnel.

Rappel : l’OIF contribuera financièrement au projet à hauteur de 50% maximum.

1. Développement d’outils et appui à la mise en œuvre d’une politique linguistique favorisant le multilinguisme

L’OIF peut également vous accompagner dans le développement d’outils et dans la mise en œuvre de mesures visant à mettre en œuvre la politique linguistique de votre Organisation, tels que :

* Outils de sensibilisation au multilinguisme ;
* Processus de recrutement de francophones ;
* Mise en application concrète d’une politique linguistique favorisant le multilinguisme ;
* Développement de ressources.

1. Sélection et contractualisation des prestataires de formation

La sélection et la contractualisation des prestataires de formation sont de la responsabilité des Organisations partenaires, via le Coordonnateur du Projet.

Il appartient au Coordonnateur du Projet exclusivement de contracter les prestataires des formations linguistiques (y compris les centres organisant les séjours en immersion) et les intervenants/experts des formations techniques qui auront été validées par l’OIF.

Nous vous invitons à porter une attention particulière aux procédures de sélection et de contractualisation internes à votre Organisation (appel d’offres, etc.).

L’OIF se tient à votre disposition pour vous accompagner dans l’identification de prestataires de formations linguistiques ou techniques.

Nous vous demandons de veiller à ce que les prestataires que vous identifiez répondent ou soient en mesure de répondre aux critères suivants :

Prestataires de formation linguistique :

* Proposer des formations en français de la diplomatie et des relations internationales et/ou en français juridique ;
* Préparer au DFPRI et être centre d’examen (ou avoir entamé les démarches pour le devenir) ;
* Dispenser les formations individuelles sur la base d’une analyse de besoins personnalisée réalisée préalablement avec chaque apprenant.

Prestataires de formation technique :

* Dispenser les formations en français ;
* Disposer d’une expertise et d’une expérience avérées, y compris avec un public de haut niveau.

Nous attirons votre attention sur la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes que les Chefs d’états et de gouvernement ont adoptée lors du dernier Sommet à Erevan en octobre 2018. Depuis 1994, la Francophonie s’est mobilisée pour faire de l’égalité entre les femmes et les hommes une priorité spécifique et transversale. Nous vous invitons donc à porter une attention particulière au respect de l’égalité femmes/hommes, y compris dans la sélection de vos prestataires de formation.

**III – Contacts**

Formations linguistiques et techniques et professionnelles

* Equipe OIF

[renforcementdufrancais@francophonie.org](mailto:renforcementdufrancais@francophonie.org)

+33 1 44 37 33 74

Séjours en immersion

* Centre Millefeuille Provence

<http://www.millefeuille-provence.com/>

Contact : [info@millefeuille-provence.com](mailto:info@millefeuille-provence.com)

* Centre CERAN SPA

<https://www.ceran.com/fr-fr/centre-de-formation-linguistique/belgique-spa-liege1>

Contact : Monique WILLEMS, service client : [mwi@ceran.com](mailto:mwi@ceran.com)

**IV – Communication et visibilité**

1. Visibilité

La visibilité de l’OIF devra être assurée par l’Organisation partenaire et les prestataires de formation sur tous les supports pédagogiques et d’information émis dans le cadre des cours de français spécialisés pour fonctionnaires internationaux, ou toute autre opération prévue dans le Projet, accompagné de la mention « avec le soutien de l’Organisation internationale de la Francophonie ».

Lors des formations techniques, la visibilité de l’OIF devra être assurée par l’Organisation partenaire sur tous les supports pédagogiques et d’information mais également dans la/les salle(s) de formation (kakémonos, affiches, etc.). Le partenariat avec l’OIF devra systématiquement être mentionné dans les allocutions d’ouverture par le coordinateur pour le français et le multilinguisme ou son représentant et les objectifs de la coopération rappelés. Un représentant de l’OIF devra, autant que faire se peut, être convié à ces événements.

1. Supports de formation

Pour l’ensemble des formations organisées dans le cadre de ce projet, les supports de formation utilisés devront être neutres et ne pas véhiculer de stéréotypes de genre, ni toutes autres formes de discriminations. Dans la mesure du possible, les exemples, études de cas et exercices utilisés permettront de communiquer sur des sujets et des valeurs portées par la Francophonie, telle que l’égalité entre les femmes et les hommes.

**V – Annexes**

Pour vous aider dans la réalisation de cet exercice, vous trouverez ci-joint les documents suivants à compléter :

- L’annexe 1 : Projet de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024 ;

- L’annexe 2 : Plan de financement 2023.

Nous mettons également à votre disposition trois fiches d’analyse de besoins pour vous appuyer dans cette démarche (annexe 3).

Les projets devront être transmis à l’OIF par voie électronique à l’adresse suivante : renforcementdufrancais@francophonie.org **avant le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1**.

Nous vous remercions et nous tenons à votre disposition pour tout complément d’information ou concertation préalable avant envoi de votre projet.